

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
SMED**

**Séance du 30 mars 2021  
Présidence : M. Didier KHELFA**

**N° 2021-13**

**Objet : Budget Principal – Budget Primitif 2021 -**

**Rapporteur :** Le rapporteur du budget

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni à l'espace culturel Renaissance à Orgon.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint ;

**Le rapporteur du budget expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L1612-4 et L 2312-1, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Syndical du 09 mars 2021,

Vu le projet de Budget Primitif du Budget Principal pour 2021 (ci-joint),

***Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du rapporteur du budget  
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le Budget Primitif du Budget Principal 2021 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section de Fonctionnement :	13 376 598.86 €
Section d'Investissement :	15 372 444.17 €

**Article 2 :** d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif du Budget Principal 2021

**Article 3 :** de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci jointe).

**Le Président,  
Didier KHELFA**

